



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada



De l'océan à la salle d'audience : Anatomie d'un dossier de la *Loi sur les pêches*

Symposium de l'Institut canadien du droit des ressources
L'environnement dans la salle d'audience : protection du milieu marin

Heather McCready
Directrice générale de l'application de la loi en environnement

Robert Robichaud
Gestionnaire des opérations, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

13 octobre 2016

Aperçu

- Application de la loi à ECCC 101
- D'un événement polluant à la salle d'audience :
 - Événement
 - Inspection
 - Enquête
 - Accusations



Évolution de l'application des lois environnementales fédérales



1976



Aujourd'hui

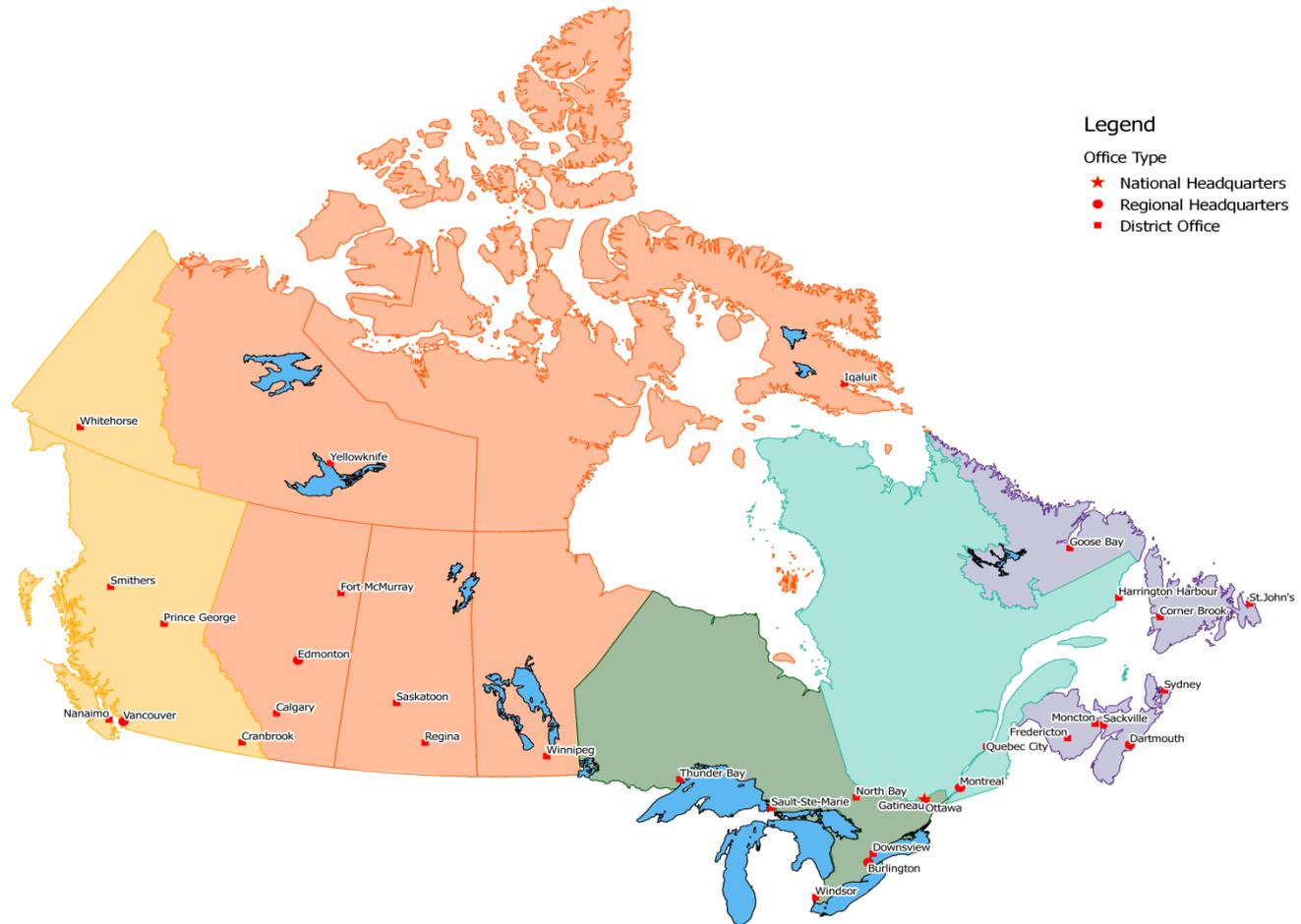


Direction générale de l'application de la loi

- La Direction générale de l'application de la loi (DGAL) compte environ 400 employés, dont près de 245 agents de l'autorité portant un insigne dans l'ensemble des provinces et territoires
 - Les agents jouissent des pouvoirs et des protections des agents de la paix aux fins de l'application des lois et des règlements relevant du mandat d'Environnement et Changement climatique Canada
- Aperçu des activités d'application de la loi en 2014-2015 :
 - Nombre total d'inspections : 15 695
 - Nombre total d'enquêtes : 1 054
 - Nombre total de mesures d'application de la loi : 6 802
 - Nombre total de poursuites en cours : 117



Emplacement des bureaux de la Direction générale de l'application de la loi



Responsabilités d'ECCE en matière d'application de la loi

- Lois et règlements d'application
 - *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE)*
 - *Loi sur les pêches (dispositions sur la prévention de la pollution) (LP)*
 - *Loi sur les espèces sauvages du Canada (LESC)*
 - *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCCOM)*
 - *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)*
 - *Loi sur les espèces en péril (LEP)*
 - *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique (LPEA)*
- Autres instruments de conformité
 - Avis de prévention de la pollution
 - Avis de nouvelle activité (NAc)
 - Conditions ministérielles
 - Codes de pratique et lignes directrices
 - Ententes sur la performance



Nos partenaires

- Partenaires fédéraux (MPO, SC, ASFC, GRC, Parcs Canada, CCN, MDN)
- Homologues des provinces et territoires
- EPA des États-Unis
- Fish and Wildlife Service des États-Unis
- Groupe de travail sur l'application de la loi de la Commission de coopération environnementale (CCE)
- Sous-direction de la sécurité environnementale d'INTERPOL



Activités principales

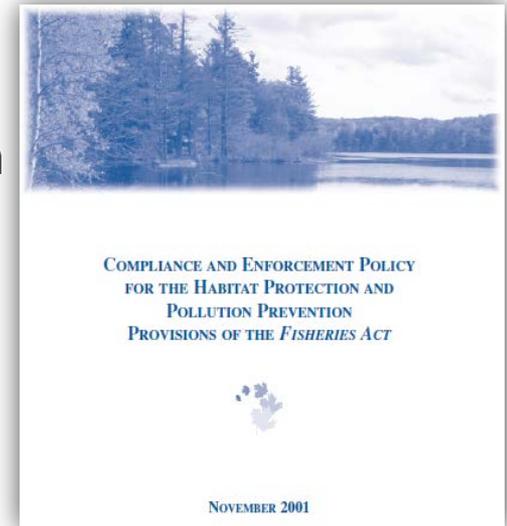
- Renseignement
 - Fourniture en temps opportun de renseignements exacts et de qualité décisionnelle aux cadres supérieurs et aux décideurs à l'échelle nationale ainsi que de renseignements opérationnels et tactiques aux gestionnaires et aux agents de l'application de la loi à l'échelle régionale afin d'orienter de façon optimale les ressources dans le but de cibler les contrevenants à risque élevé
- Inspections
 - Vérification de la conformité aux lois et aux règlements
- Enquêtes
 - Collecte de preuves afin d'appuyer ou de réfuter une infraction présumée



Politiques d'observation et d'application de la loi

Le travail des agents de l'autorité d'Environnement et Changement climatique Canada est guidé par les politiques d'observation et d'application de la loi. Il s'agit de documents publics qui établissent le cadre de travail général pour les mesures d'observation et d'application des lois relevant du mandat d'ECCC :

- *Politique d'observation et d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
- *Politique de conformité et d'application des dispositions de la Loi sur les pêches pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution*
- *Politique de conformité et d'application des lois relatives aux espèces sauvages*



Politiques d'observation et d'application de la loi

Les agents tiennent compte des critères suivants au moment de choisir l'intervention appropriée :

- ✓ La nature de l'infraction présumée (gravité des dommages, intention du contrevenant, antécédents de conformité, tentative de cacher l'information ou obstruction)
- ✓ L'efficacité de la mesure pour obtenir le résultat souhaité (le principal résultat souhaité est l'obtention de la conformité dans les plus brefs délais, sans récidive)
- ✓ L'uniformité de l'application de la loi (cohérence des réactions aux infractions afin que les situations semblables soient traitées de la même façon dans les collectivités réglementées et dans tout le pays)



Interventions en cas d'infractions présumées

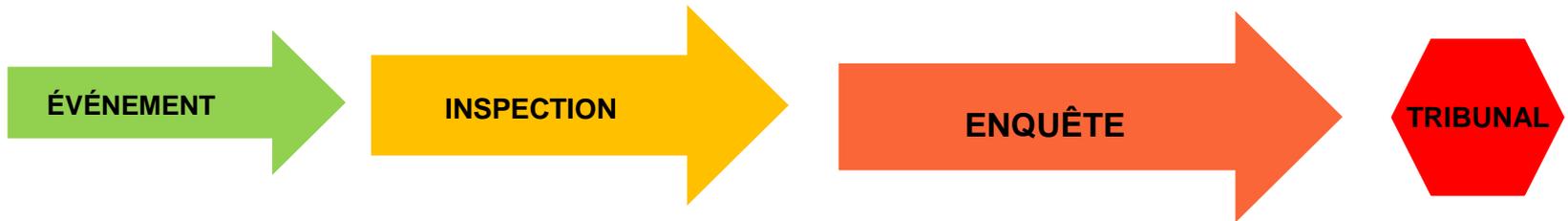
Mesures	Lois
Avertissements	Toutes les lois
Contraventions (certaines provinces)	LCPE 1999, LESC, LCOM 1994, LPEAVSRCII
Ordres	LCPE 1999, LP, LPEAVSRCII
Saisies	Toutes les lois
Arrêtés ministériels	LCPE 1999, LP, LEP
Ordres interdisant des activités concernant des substances nouvelles	LCPE 1999
Ordres de rappel pour substances toxiques ou substances biotechnologiques animées	LCPE 1999
Ordres de détention aux bâtiments	LPEA, LCPE 1999, LCOM 1994
Ordres d'exécution	LPEA, LESC, LCPE 1999, LCOM 1994
Injonctions	LPEA, LCPE 1999, LP
Mises en accusation	Toutes les lois
Avis de retrait	LPEAVSRCII

Détermination des éléments d'une infraction

[...] il est interdit d'**immerger** ou de **rejeter** une **substance nocive** — ou d'en **permettre l'immersion ou le rejet** — dans des **eaux où vivent des poissons**, ou en quelque autre lieu si le risque existe que la substance ou toute autre substance nocive provenant de son immersion ou rejet **pénètre** dans ces eaux.



Le parcours d'un agent à partir d'un événement polluant jusqu'à la salle d'audience



Triage

- Évaluer les répercussions
- Déterminer l'autorité compétente en matière de réglementation
- Désigner les partenaires

Collecte d'informations

- Échantillons
- Documents
- Déclarations
- Évaluation de l'intervention

Collecte des preuves

- Mandats de perquisition
- Ordonnances de communication
- Déclarations des témoins
- Élaboration d'un précis de cour
- Préparation du précis de cour

Préparation de la divulgation

- Témoignages d'appui



ÉVÉNEMENT : Triage

- Rapports d'incident – nov. et déc. 2009
 - Réception de trois rapports du MPO concernant des homards morts près de sites d'aquaculture
 - Mortalité en casiers
- Triage – collecte d'information pour décider de l'intervention
 - L'agent a contacté l'informateur pour déterminer la gravité de l'incident

Novembre 2009



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

ÉVÉNEMENT : Triage

- Désigner les partenaires
 - Fédéral : Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et MPO
 - Province du Nouveau-Brunswick
- Déterminer l'autorité compétente
 - Contacter les partenaires afin de comparer les lois respectives pour définir le paysage réglementaire
- Intervention
 - Réunir l'équipe d'intervention et l'équipement nécessaire
 - Se rendre sur les lieux pour recueillir des échantillons de homards et s'entretenir avec les témoins

Novembre 2009



INSPECTION : Collecte d'information

- Effectuer des inspections
 - Plusieurs inspections sont nécessaires pour recueillir les échantillons requis de diverses sources non confirmées qui pourraient raisonnablement être liées à la mort des homards; par exemple, ruissellement agricole, ruissellement d'eau douce, activité maritime, etc.
Processus d'élimination
- Mener des entrevues
 - Entrevues avec 80 témoins (pêcheurs, employés du secteur de l'aquaculture, ARLA, MPO, etc.)
- Passer en revue la documentation
 - Permis provinciaux
 - Carte des sites d'aquaculture pour signaler les zones préoccupantes
 - Pratiques de l'industrie de l'aquaculture

Novembre
2009

Février 2010



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

Pression pour intervenir

- Tension croissante entre les pêcheurs de homards et l'industrie de l'aquaculture
 - Les industries de l'aquaculture et de la pêche au homard sont perçues comme de principaux moteurs de l'économie
 - L'industrie de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick vaut environ 192 M\$ (2008)
 - L'industrie de la pêche au homard du Nouveau-Brunswick vaut environ 115 M\$.
 - Ces deux industries sont des employeurs importants dans les collectivités rurales
 - Les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et les associations de pêcheurs traditionnelles réclament une interdiction de l'utilisation de tout produit chimique
 - En l'absence de traitement, les poux du poisson tuent les poissons d'élevage en quatre semaines
 - Le MPO informe que la mort d'autres homards pourrait soulever de nouvelles inquiétudes



INSPECTION : Collecte d'informations

- Résultats des inspections
 - Les toxicologues d'EC confirment la présence de quantités traces de cyperméthrine (pesticide) dans les échantillons de homard et de saumon prélevés
 - L'utilisation de la cyperméthrine ne fait l'objet d'aucun permis provincial
 - L'ARLA confirme que l'utilisation de la cyperméthrine en milieu marin n'est pas homologuée au Canada
 - Les pesticides à base de cyperméthrine comptent parmi les insecticides les plus toxiques connus. Ils sont considérés comme extrêmement toxiques sur une échelle scientifique de toxicité relative
 - Les agents concluent qu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner une infraction à la *Loi sur les pêches*
 - **EC lance deux enquêtes (deux cas de mortalité de homards)**

Novembre
2009

Février 2010



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

INSPECTION : Surveillance continue

- EC rencontre des partenaires clés en matière de réglementation en janvier 2010 :
 - Informe les partenaires des enquêtes
 - Propose un programme conjoint d'inspection pour surveiller la conformité continue
 - Effectue plus de 300 inspections de tous les sites de la baie de Fundy pendant 2 ans (environ toutes les 6 à 8 semaines)
- **Lancement de 17 autres enquêtes en raison de cas d'utilisation de pesticides illégaux**

Printemps 2010

Été 2012



ENQUÊTE : Premières étapes

- Sciences et Technologie (S et T), la DGAL et le MPO effectuent des analyses en laboratoire
 - Rétroingénierie/suivi des sources
 - Comparaison des quantités dans les échantillons de branchies à celles observées dans le cadre d'un traitement toxique
 - Études d'exposition (pic) pour déterminer les quantités rejetées et la demi-vie
 - Comparaison des résultats avec des échantillons de tous les sites environnants
- S et T, la DGAL et le MPO réalisent des études de modélisation
 - Études sur la dérive – quelle distance les pesticides parcourent-ils? (élimination des sources)
 - Inspection du panache – comment le panache se déplace-t-il dans l'eau?
 - Analyse des données pour déterminer la source potentielle et éliminer la contamination croisée à partir d'autres sites, y compris les États-Unis et d'autres entreprises



ENQUÊTE : Collecte de preuves

- Le personnel du renseignement effectue des recherches sur les activités de l'entreprise et ses emplacements à l'aide de bases de données institutionnelles, de ressources humaines et d'activités de surveillance
- En étroite collaboration avec le SPPC, les agents produisent une ébauche de « Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition »
- Les agents présentent la dénonciation à un juge de la cour provinciale pour obtenir huit mandats de perquisition
 - La dénonciation de 77 pages comprend une divulgation franche et complète de tous les faits importants



ENQUÊTE : Collecte de preuves

- Les mandats de perquisition sont exécutés en novembre 2010 :
 - Effort coordonné de grande envergure
 - 8 emplacements en simultanément, 30 agents
 - L'équipe des TI de l'Agence du revenu du Canada saisit 6 millions de dossiers électroniques
 - 30 000 dossiers sont transférés à EC



ENQUÊTE : Préparation du précis de cour

- Confirmation de la source du pesticide
 - Des entrevues permettent à l'Unité du renseignement d'EC et aux agents de trouver une source potentielle de pesticides illégaux dans l'État du Maine
 - Les gestionnaires de la DGAL communiquent avec des représentants de l'État du Maine et de l'EPA des États-Unis pour demander des inspections supplémentaires aux États-Unis afin d'obtenir des registres de ventes
 - Le bureau de Boston de l'EPA confirme que les dossiers papier se trouvent au Canada
 - L'agent d'EC obtient et exécute, avec l'assistance d'agents de la GRC et d'experts en criminalistique, un mandat d'inspection visant les installations canadiennes du fournisseur américain de pesticides
 - EC confirme, par des entrevues au détachement de la GRC, l'identité du fournisseur américain de pesticides



ENQUÊTE : Préparation du précis de cour

- Collecte et analyse des preuves
 - Compilation des documents saisis (30 000 dossiers), des déclarations après mise en garde et des déclarations des témoins ainsi que des preuves scientifiques
 - Les agents examinent toutes les preuves, dont 80 entrevues (certaines menées après mise en garde, certaines menées au détachement), 30 000 dossiers électroniques, 9 boîtes d'archivage contenant des preuves sous forme de documents, plus de 300 résultats d'analyses d'échantillons, des études de modélisation de panache, etc.



POURSUITE : Mises en accusation

- Accusation – acte criminel – novembre 2011
- EC porte des accusations contre l'entreprise et ses cadres supérieurs pour le rejet illégal de substances nocives dans des eaux où vivent des poissons
 - Mise en accusation fondée sur la connaissance présumée du directeur général des actes criminels et sur son intention de les commettre ainsi que sur sa connaissance présumée des répercussions sur l'environnement



POURSUITE : Processus judiciaire et résultats

- Résultats

- Le 26 avril 2013, Kelly Cove Salmon Ltd. a plaidé coupable à deux chefs d'accusation pour avoir contrevenu au paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches*, et a convenu des faits suivants :
 - Kelly Cove Salmon Ltd. a acquis 72 caisses (8 chopines par caisse) d'un pesticide à base de cyperméthrine d'un fournisseur spécialisé en 2009
 - Kelly Cove Salmon Ltd. était pleinement informée pendant toutes les périodes pertinentes que l'utilisation en milieu marin de pesticides à base de cyperméthrine n'était pas homologuée au Canada
 - Kelly Cove Salmon Ltd. a employé un pesticide à base de cyperméthrine dans 15 sites d'aquaculture différents (19 utilisations illégales au total) pour contrôler le pou du poisson



POURSUITE : Processus judiciaire et résultats

● Résultats

- Le 26 avril 2013, Kelly Cove Salmon Ltd. été condamnée à payer des amendes totalisant 500 000 \$:
 - 100 000 \$ aux tribunaux
 - 50 000 \$ au Fonds pour dommages à l'environnement
 - 350 000 \$ qui seront administrés par l'Université du Nouveau-Brunswick pour offrir des bourses d'études en environnement et financer des projets de recherche en environnement
- Le 19 novembre 2014, Clyde Eldridge (le fournisseur américain de pesticides) a plaidé coupable dans l'État du Maine à une accusation de fausse déclaration aux enquêteurs de l'EPA
- En avril 2015, Clyde Eldridge a été condamné à payer une amende de 5 000 \$ et s'est vu imposer un an de probation

Novembre
2009

Février 2010

Été 2010

Automne 2010

Hiver-printemps 2011

Été-
automne 2011

Avril 2013

Novembre 2014

Avril 2015



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

Merci

Heather McCready
Directrice générale
heather.mccready@canada.ca
819-938-4810

Robert Robichaud
Gestionnaire des opérations
robert.robichaud@canada.ca
506-851-4725

Direction de l'application de la loi en environnement
Direction générale de l'application de la loi

